

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2023
à 19 heures en Maison Communale Lucien Roche à Rourebeau

Secrétaire de séance : Géraldine COULAUD

Présents : Mr Florent MARTIN, Maire, Mme Géraldine COULAUD Adjointe, Mr Nicolas TRUPHEME, Adjoint, Mme Christiane GIRAUD-AUDINE, Adjointe, Mr Thibaut ELAPHOS, Mr Jérôme FOURNIER, Mr Christian BERNARD, Mme Françoise BOUDIER Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Sandra BOUCHARD, Mme Liliane CANDY et Mr Jérôme BONNET

Procurations : Mme Sandra BOUCHARD a donné procuration à Mme Géraldine COULAUD et Mr Jérôme BONNET a donné procuration à Mr Florent MARTIN ;

La séance est ouverte à 19 heures.

1/ Ecritures de stock final du BG 414, Hameau de la Clorisse

M. le Maire explique à l'assemblée la nécessité de régulariser les écritures de stock final avant la clôture de l'année 2022. Les opérations s'écrivent ainsi : en dépenses : compte 1641 – 81 521.26 € et compte 040-3355 : + 81 521.26 € et en recettes : compte 7015 : - 81 521.26 € et compte 042-71355 : + 81 521.26 €

Adoptée à l'unanimité.

2/ Travaux de sécurisation à l'école : attribution du marché de travaux

M. le Maire rappelle qu'une consultation a été faite afin d'obtenir l'offre la plus économiquement avantageuse pour les travaux de sécurisation à l'école. Après avoir analysé les offres, c'est l'entreprise ADTP de Sisteron qui est retenue pour un montant HT de 58 735.50 €. Il rappelle que la Région (50%) et l'Etat (30 %) participent globalement à 80 %.

3/ Instauration d'une participation à la protection sociale complémentaire aux agents dans le cadre de la procédure de labellisation avec effet au 01.01.2023.

Dans le cadre de la protection sociale complémentaire aux agents, le Maire propose une participation de 15 € pour la mutuelle et de 10 € pour la prévoyance à condition que les agents aient souscrits à un organisme labellisé. Cette aide a effet au 01.01.2023.

Adopté à l'unanimité

4/ Rénovation de l'éclairage public dans certains hameaux – Attribution du marché de travaux.

M. le Maire rappelle qu'une consultation a été faite afin d'obtenir l'offre la plus économiquement avantageuse pour les travaux de rénovation de l'éclairage public dans certains hameaux. Après avoir analysé les offres, c'est la société NOTARIO de Laragne-Montéglin qui est retenue avec un montant de travaux de 38 008 € HT. Il rappelle que l'Etat (30 %) et le Département 05 (30 %) participent globalement à hauteur de 60 %.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire, Florent MARTIN

